

conversation ; tout le monde en parlait ; j'en ai parlé à M. Clark et à d'autres peut-être, et je leur ai dit que j'avais un semblable registre.

Q. Même à l'époque de la commission ?—R. Oui, et peut-être avant la commission.

Q. Avez-vous fait quelque proposition à M. Clark relativement à la valeur de ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. N'est-il pas vrai que vous lui avez dit que vous consentiriez à vous en dessaisir moyennant une somme d'argent ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous jurez cela ?—R. Je jure cela.

Q. Vous jurez que vous n'avez jamais dit à M. Clark que vous attachiez un prix ou une valeur au livret, et que vous étiez prêt à vous en dessaisir moyennant une somme d'argent ?—R. Je jure cela.

Q. N'avez-vous pas mentionné le montant que vous vouliez avoir pour ce livret ?—R. Non, je le jure.

Q. N'avez-vous pas autorisé M. Clark, ou ne lui avez-vous pas demandé de s'aboucher avec quelqu'un, en votre nom, pour la vente de ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais rien dit à M. Clark comportant que vous désiriez vous dessaisir de ce livret ?—R. Non, monsieur. Diverses personnes auxquelles j'ai parlé de ce livret m'ont dit qu'il valait une somme considérable pour M. St. Louis, mais, personnellement, je ne l'ai jamais offert en vente et je n'ai jamais demandé à personne de négocier à ce sujet en mon nom.

Q. Qui vous avait dit qu'il valait beaucoup d'argent pour M. St. Louis ?—R. Je ne sais pas trop ; je ne pourrais pas vous le dire dans le moment ; plusieurs personnes.

Q. Lorsque l'on vous a donné à entendre que ce livret valait beaucoup d'argent pour M. St. Louis, était-ce avant ou après la commission ?—R. Eh bien ! c'était peut-être avant et c'était peut-être avant et après la commission, je ne sais pas ; diverses personnes m'ont donné à entendre, en différents temps, que ce serait une preuve très préjudiciable à M. St. Louis et que le livret valait beaucoup d'argent pour lui.

Q. Et il vous semblait que ce livret valait de l'argent pour M. St. Louis ?—R. Il me semblait que ce serait une pièce préjudiciable à M. St. Louis.

Q. Et M. St. Louis vous a-t-il jamais offert de l'argent pour ce livret ?—R. Non, monsieur.

Q. Et à l'époque où siégeait la commission, si ce livret était si préjudiciable à M. St. Louis, lorsqu'on vous a demandé de donner des renseignements, ne vous est-il pas venu à l'idée que vous pouviez donner ces renseignements ?—R. On ne m'a pas demandé de donner ces renseignements.

Q. Saviez-vous que l'affaire était importante ?—R. Je le savais, oui.

Q. Et, puisque vous saviez que l'enquête avait lieu et que M. Kennedy, votre supérieur, était suspendu, vous ne lui avez jamais dit que vous aviez ce livret, tenu d'après ses ordres ?—R. M. Kennedy connaissait l'existence de ce livret, car il m'avait chargé de tenir ce registre, et si M. Kennedy avait désiré que ce livret fût produit, il me l'aurait dit ; du moins, je crois qu'il me l'aurait dit.

Q. La seule raison pour laquelle vous ne l'avez pas produit, ou que vous ne l'avez pas communiqué à la commission, est-elle parce qu'on ne vous avait pas interrogé à ce sujet ?—R. Eh bien ! c'était une des raisons.

Q. Avez-vous quelque autre raison ?—R. L'autre raison, c'est que je croyais que le livret ferait tort à M. Kennedy. De fait, j'ai su, durant l'enquête tenue par la commission, ou par les témoignages rendus devant la commission, qu'il avait certifié ces bordereaux de paye et que le livret ne concordait pas avec ces derniers, mais si l'on m'avait demandé de produire ce livret devant la commission, je l'aurais produit.

Q. Comment saviez-vous que le livret ne concordait pas avec les bordereaux de paye ?—R. Parce que, dans le courant de l'été dernier, j'avais vu les bordereaux de paye de l'écluse n° 1, au bureau du canal, à Montréal.

Q. Durant l'enquête ?—R. Pendant que les séances de l'enquête étaient suspendues.

M. OSLER.—Le livret est produit. (Coté pièce O).